

Encadrer la délégation dans la grande distribution

1 jour
7 heures

Objectif professionnel : cette formation développe l'aptitude des collaborateurs d'agence à intégrer les règles légales et conventionnelles spécifiques au secteur de la grande distribution, dans un environnement marqué par des horaires atypiques, une modulation du temps de travail, et une forte saisonnalité. Elle renforce la sécurité juridique de l'agence et sa crédibilité dans la relation avec l'entreprise utilisatrice et le salarié intérimaire.

Objectifs pédagogiques :

Sélectionner le salarié	Sécuriser le recours au TT	Respecter les exigences conventionnelles	Suivre l'activité	
Prérequis : Niveau stage « Intégrer les bases du droit à son quotidien en agence d'emploi »				Groupe de 4 à 8 participants
1. Sélectionner le salarié Recenser les exigences du poste : polyvalence, port de charges, station debout, horaires étendus, conduite d'engins Identifier les plages de travail atypiques : matinées très tôt, soirées, week-ends... Contrôler la compatibilité des cumuls d'emploi (multi-activité, temps partiel) Organiser le suivi médical dans le respect des postes à risques Sensibiliser le salarié aux risques fréquents du secteur (TMS, stress, cadence) Modalités pédagogiques : cas pratiques, prise de commande, quiz	3. Respecter les exigences conventionnelles Appliquer les règles sur la classification, les salaires minima, et la prime d'ancienneté Gérer les compléments de rémunération : travail dominical, nuit, jours fériés Tenir compte des accords d'entreprise ou usages locaux (ouvertures exceptionnelles, modulation) Modalités pédagogiques : atelier sur tableau des salaires minima et classifications	4. Suivre l'activité Vérifier les conditions d'accueil : poste de travail, consignes de sécurité, tutorat éventuel Contrôler les horaires : heures supplémentaires, coupures, plages fixes et variables Calculer les compléments de rémunération (heures majorées, jours fériés, nuit, pause) Gérer les absences, les reports d'heures, les changements de planning Modalités pédagogiques : cas pratiques, études de cas bulletin de paye	Collaborateur d'agence en charge de la délégation dans la grande distribution	Profil des formateurs consultable sur www.managir.com
2. Sécuriser le recours au travail temporaire Déterminer un motif de recours adapté Justifier la mission au regard des pics saisonniers (soldes, fêtes, inventaires) Gérer la succession des contrats en tenant compte des besoins continus en personnel et des aménagements conventionnels Répondre à une demande de temps partiel Vérifier les éléments de sécurité dans l'entreprise utilisatrice : accueil, EPI, consignes Modalités pédagogiques : cas de recours et statut d'extra, jurisprudence faute inexcusable				

Horaires habituels de formation 9h30 – 17h30

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session.

Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à \pm 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à \pm 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à \pm 3 mois. Possibilité de questionnement complémentaire par mail pendant 30 jours

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf.128 031
 Version 300725